

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **11 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEOIS – M GROSSO – N SEDKI – JC ARAGON – M PEREZ – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : M IBARS par M ROUVIER – JF MARY par JC ARAGON – J HURTADO par M PEREZ – S SENEGA-SANCHEZ par B DANIS – S JEAN par C NEGRI-AZAIS – S BERBEZIER par C NEGRI-AZAIS – F PEREZ par P KAPPLER

26. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2016

M. le Maire expose au conseil municipal que, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 2000 habitants doivent prendre une délibération annuelle sur le bilan de leurs cessions et acquisitions immobilières (consultables sur le compte administratif des pages 74 à 76).

Cet état sera annexé aux comptes administratifs concernés de l'exercice 2016.

Il appartient au conseil municipal :

De constater l'état présenté en annexe des comptes administratifs concernés des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2016.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(28 voix pour, 1 voix contre)

CONSTATE l'état présenté en annexe des comptes administratifs concernés des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2016.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

